

L'art héraldique : plus qu'une science auxiliaire de l'histoire

Marc Beaudoin

Volume 22, numéro 4, 2017

Un parcours d'art et d'histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/85087ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaudoin, M. (2017). L'art héraldique : plus qu'une science auxiliaire de l'histoire. *Histoire Québec*, 22(4), 17–20.

L'art héraldique : plus qu'une science auxiliaire de l'histoire

par Marc Beaudoin

Marc Beaudoin est historien, conférencier et héraldiste. Il a travaillé comme archiviste et gestionnaire de bibliothèque aux Archives de l'Université de Montréal, au journal La Presse et dans différents ministères du gouvernement du Québec. Depuis 2010, il profite de sa retraite pour intensifier ses recherches en héraldique. Membre fondateur du comité d'héraldique de la Société de généalogie de Québec, il donne des formations, des conférences et publie une chronique sur les armoiries historiques dans L'Ancêtre. En 2014, il a dressé un état des connaissances sur le décor héraldique au Parlement de Québec dans le Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale¹.

Que ce soit un M jaune dans un carré rouge, cinq anneaux entrelacés, une étoile à trois points ou le drapeau de la figure 1, ces emblèmes nous rappellent les McDonald's, les Jeux olympiques, les automobiles Mercedes-Benz et le Rouge et Or de l'Université Laval. Ils ont tous en commun d'être reconnaissables de loin, facilement identifiables, et d'appliquer les règles de contraste des couleurs et de simplification des formes. Ils s'inscrivent tous dans une tradition, qui transcende les époques et les continents, de l'utilisation d'emblèmes pour représenter une tribu, un clan, une famille, une personne, une entreprise, un club, une collectivité ou un pays.

Les origines

L'art héraldique est né du besoin d'identifier et de distinguer les chevaliers casqués par des signes, des marques significatives sur leur bannière, leur bouclier, ainsi que sur la housse de leurs chevaux. Avec les champs de bataille, les tournois furent l'occasion de grand déploiement d'oriflammes, de gonfalons, de heaumes sommés de cimier exubérant et d'autres ornements mettant en valeur les armoiries des concurrents (figure 2 à la page 18). Les hérauts d'armes y développèrent l'art de les décrire ainsi que les règles et les conventions qui régissent encore aujourd'hui l'héraldique occidentale.

Avec le temps, l'usage des armoiries est passé des chevaliers, à leurs familles, aux femmes, aux ecclésiastiques, aux collectivités urbaines et

religieuses, aux corporations professionnelles, aux bourgeois et même aux paysans aisés. Les armoiries constituent l'instrument ordinaire pour identifier les personnes, leurs biens et même leurs correspondances. N'oublions pas qu'avant l'invention de l'enveloppe préencollée, les documents devaient être scellés pour en garantir l'authenticité et ainsi rendre évidente son éventuelle divulgation ou son altération. Le sceau armorié permettait aussi d'identifier l'expéditeur. Contrairement à l'idée répandue depuis la Révolution française, l'usage des armoiries n'était et n'est toujours le privilège d'aucune classe sociale. Cette réalité est

même à l'origine de l'instauration d'une taxe sur les armoiries dans tout le royaume de Louis XIV. De 1696 à 1700, Charles René d'Hozier, le généalogiste du roi, et ses agents ont enregistré 125 807 blasons peints dans l'Armorial général de France².

Un art de couleurs et de symboles

Les principes et les règles qui régissent la création des armoiries peuvent se résumer en trois points :

1. Choisir et réunir des signes distinctifs, assez simples et assez frappants pour être immédiatement aperçus et reconnus à distance.
2. Utiliser un petit nombre de couleurs franches : l'or (jaune) et



Figure 1. L'entrée du Rouge et Or, l'équipe de football de l'Université Laval. (Source : Équipe de football Rouge et Or, crédit photo Yan Doublet, photographe)

l'argent (blanc) pour les métaux; l'azur (bleu), le gueules (rouge), le sable (noir) et le sinople (vert) pour les émaux.

3. Assurer la visibilité de l'ensemble en évitant de mettre métal sur métal et émail sur émail.

Ces contraintes confèrent aux compositions héraldiques la dignité d'un art, tout comme les règles de la versification le font pour la poésie. L'héraldique atteint cette lisibilité des symboles par le contraste des teintes claires des métaux et foncées des émaux, ce qui laisse la place à l'imagination dans le choix des objets représentés, l'exagération des formes et même la création d'êtres fabuleux. Les artistes héraldistes peuvent aussi personnaliser les êtres et les objets représentés par le jeu du relief et du rendu.

Il est bien difficile aujourd'hui de trouver la symbolique des armoiries créées depuis le Moyen Âge. Nous trouvons bien des dictionnaires des symboles et des traités d'héraldique essayant d'expliquer la signification des objets, de leurs couleurs et



Figure 2. Livre des tournois, René d'Anjou, xv^e siècle (détail). (Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Copie_d%EZ%80%99opr%C3%ABs_le_Livre_des_Tournois_de_Ren%C3%A9_d%EZ%80%99Anjou-etienne_Rey-MBA_Lyon_2014.jpeg)

même de leur position dans l'écu, mais outre les grandes familles dont les historiographes font remonter l'origine de leurs armes à une histoire plus ou moins légendaire, il s'avère pratiquement impossible, faute de sources premières et authentiques, d'expliquer pourquoi une famille comme les Buade de Frontenac porte trois pattes de griffon dans leurs armes³. Et bien malin celui qui peut différencier la patte d'un griffon de celle d'une aigle⁴. Il est plus facile d'expliquer les armoiries coïncidant avec le patronyme. Lorsqu'il y a une évidence entre le nom et le motif figurant sur l'écu, nous sommes alors devant des « armes parlantes », où la symbolique et le rébus se mêlent. Pour certains, c'est le patronyme qui définit les armoiries, comme celles de la famille Chabot qui portent fièrement les trois poissons emblématiques⁵. Alors que pour un patronyme comme « Léveillée », ce sera une grue debout tenant dans sa patte levée une pierre pour éviter de s'endormir qui y fera allusion.

L'héraldique au Québec

L'héraldique européenne a suivi les explorateurs puis les colonisateurs en Amérique. D'abord utilisées comme marque de souveraineté sur les nouveaux territoires (pensons à la croix aux armes de François I^{er} à Gaspé, en 1534), les armoiries serviront ensuite à signaler la propriété sur une colonie comme sur l'Habitation de Port-Royal en Acadie (1605-1613). Dans le même esprit, en 1725, Gaspard Chaussegros de Léry (1682-1756) fera sculpter des armoiries royales afin de les faire accrocher aux portes des villes et des édifices gouvernementaux. À la Conquête, les Britanniques les prendront comme trophées de guerre. En outre, entre 1636 et 1760, le roi de France accorda des lettres de noblesse et des armoiries à une dizaine de personnes en Nouvelle-France⁶.

En 1763, le traité de Paris change peu de choses en matière d'héraldique, puisque les honneurs concédés par la France aux Canadiens sont reconnus. Par contre, désormais, la couronne

britannique sera la source des honneurs. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, plusieurs francophones furent anoblis par les souverains britanniques. Certains d'entre eux reçurent des armoiries préparées par le Collège d'armes de Londres.

En 1833, l'Assemblée législative accorde une charte aux villes de Québec et de Montréal. Les nouvelles municipalités s'empresseront d'adopter les symboles de leur autorité. La ville de Montréal adopte des armoiries dessinées par le maire Jacques Viger. À Québec, le conseil préfère la tradition des villes américaines en adoptant le sceau dessiné par le conseiller Joseph Légaré. En 1949, la ville de Québec remplacera ce sceau par la devise et les armoiries dessinées par Maurice Brodeur. En 1988, Québec sera la première ville canadienne à se voir concéder des armoiries par l'Autorité héraldique du Canada.

Après la Confédération, la reine Victoria concède en 1868 des armoiries à la nouvelle province de Québec. Plus tard, Eugène-Étienne Taché dessinera des armoiries pour les premiers lieutenants-gouverneurs et d'autres hommes politiques comme sir Wilfrid Laurier.

Au début du xx^e siècle, le développement de l'héraldique québécoise est largement tributaire des recherches d'Édouard-Zotique Massicotte et de Régis Roy, qui publient en 1915 et 1918 *l'Armorial du Canada français*, alors que le notaire Victor Morin, auteur du célèbre code éponyme, publie son *Traité d'art héraldique* en 1919.

À la même époque, des entreprises commerciales comme l'Institut généalogique Drouin (I.G.D.) et plus tard le Collège canadien des Armoiries (C.C.A.) maintiennent la tradition héraldique en réalisant des armoiries pour des villes, des collèges, des associations et des citoyens du Québec qui ne veulent pas faire appel au Collège d'armes de Londres et à

la Cour du Lord Lyon d'Édimbourg. Ce n'est qu'en 1988 que les pouvoirs en matière de concession d'armoiries seront délégués au gouverneur général. L'Autorité héraldique du Canada assure le traitement des demandes d'armoiries des personnes physiques et morales au pays⁷.

Le C.C.A. a créé les armoiries de 185 municipalités entre 1954 et 1959⁸. De son côté, entre 1917 et 1949, l'I.G.D. a vraisemblablement réalisé les 614 armoiries recensées dans l'*Armorial universel*⁹, dont celles du premier ministre Maurice Le Noblet Duplessis, de Médéric Martin et de Paul Pratt, respectivement maires de Montréal (1914-1924 et 1926-1928) et de Longueuil (1935-1966), de Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada (1944-1954), et du président fondateur des Autobus Fournier de Québec, Nelson-Arthur Fournier (1905-1981).

Un art de commémoration

Dès le Moyen Âge, on apposait des armoiries sur les édifices, afin d'en identifier le propriétaire ou celui qui en a commandé l'érection. Les armoiries au fronton du manoir Taschereau à Sainte-Marie-de-Beauce, sur un vitrail au manoir Joly-De Lotbinière à Pointe Platon, ou encore sur la porte du banc

seigneurial dans l'église Saint-Michel de Vaudreuil relèvent de la même tradition. C'est dans cet esprit qu'Eugène-Étienne Taché a placé les armes du ministre des Travaux publics, sir Hector-Louis Langevin, et de celui de la Défense et de la Milice, sir Adolphe-Philippe Caron, sur les tourelles du Manège militaire de Québec. De même, les armes des gouverneurs généraux et lieutenants-gouverneurs en fonction durant la construction de l'hôtel du Parlement de Québec figurent dans le portique de la tour centrale.

En 1877, la construction du nouveau parlement à Québec donna l'occasion à Eugène-Étienne Taché de répondre magistralement à lord Durham qui affirmait dans son rapport que nous étions « *un peuple sans histoire et sans littérature* »¹⁰. Ainsi, outre les bronzes et les peintures, les murs extérieurs et intérieurs de l'hôtel du Parlement sont ornés des armoiries de 87 personnages des régimes français et britannique, des premiers explorateurs aux parlementaires de 1792¹¹. Taché s'est peut-être inspiré des salles des Croisades au château de Versailles, dont les piliers, les frises et les plafonds sont couverts d'armoiries, pour la conception du décor héraldique du Parlement. En 1883, Taché poursuivra dans la même

veine en plaçant sur la façade du portique de l'ancien palais de justice¹² des armoiries attribuées à Jacques Cartier et à Samuel de Champlain.

D'autres architectes suivront l'exemple de Taché en présentant les armoiries de personnages de notre histoire dans leurs constructions. Ainsi, à Québec, les armes de Guillaume Couillard apparaissent sur le monument Hébert, alors que la verrière de la façade de la gare du Palais expose les armoiries de Montcalm, Tracy, Talon, Beauharnois, Wolfe et Montmagny. Par ailleurs, les chapiteaux et le manteau de cheminée du restaurant Champlain, à l'hôtel Château Frontenac sont ornés des armoiries de gouverneurs et de seigneurs du Régime français.

À Montréal, au plafond de l'atrium de l'édifice Gaston-Miron, inauguré en 1917, sont exposés des vitraux aux armes de sept provinces de France et de sept provinces canadiennes¹³, ainsi que les armoiries de Cartier, Champlain¹⁴, Maisonneuve, M^{gr} de Laval, Marguerite Bourgeoise, Montcalm et Wolfe). De plus, les portes des ascenseurs de l'hôtel Le Reine Élisabeth sont ornées des armoiries des Cartier, Cavelier de La Salle, Lamothe-Cadillac, Maisonneuve, McGill, Montcalm,



Figure 3, détail. Plafond de l'atrium, Édifice Gaston-Miron, Montréal. (Crédits : Beaupré Michaud et associés, Architectes)

M^{gr} de Laval et Wolfe. Enfin, sur la place d'Youville, le monument aux Pionniers de Montréal présente les armes de Jean-Jacques Olier de Verneuil (1608-1657) et de Jérôme Le Royer de la Dauversière (1597-1659), respectivement fondateurs de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice et des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et cofondateur de la Société Notre-Dame de Montréal à l'origine de la fondation de Montréal.

Et nous n'abordons pas ici le vaste domaine des municipalités comme Longueuil et Matane qui empruntent les armoiries ou des éléments des armoiries des pionniers liés à leur histoire¹⁵.

En guise de conclusion

Nous avons vu comment les armoiries peuvent servir à identifier les personnes, leurs familles et même des objets leur ayant appartenu. Nous avons aussi vu comment elles

peuvent être utilisées pour rappeler le rôle de ces personnes dans la vie d'un peuple, d'une région, d'un pays. Dans une société en quête d'images pour illustrer les personnages qui ont marqué notre évolution, l'art héraldique peut aisément offrir une solution de remplacement à l'absence de portrait authentique des hommes et des femmes des premiers siècles de notre histoire.

Bibliographie

PASTOUREAU, Michel. *Traité d'héraldique*, Éditions Picard, Paris, 2008, 407 pages.

WENZLER, Claude. *Le guide de l'héraldique : histoire, analyse et lecture des blasons*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2015, 223 pages.

Notes

- 1 Marc BEAUDOIN, « L'héraldique à l'hôtel du Parlement, un patrimoine à découvrir », dans le *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 43, no 1, septembre 2014, p. 5-11.
- 2 Les volumes de l'Armorial général sont conservés à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, département des manuscrits occidentaux, collection « Cabinet des Titres ». Ils sont maintenant numérisés et consultables sur le site web Gallica. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Armorial_g%C3%A9n%C3%A9ral_de_France) (consulté le 5 décembre 2016)
- 3 Les armes de Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac se blasonnent : *D'azur à trois pattes de griffon d'or*.
- 4 L'aigle étant du genre féminin en héraldique.
- 5 Les armes de Chabot se blasonnent : *D'or, à trois chabots de gueules, nageant en amont, un en pointe, deux en chef*.
- 6 Les colons anoblis sous le Régime français sont : Guillaume Couillard (1654), Robert Giffard (1658), Pierre Boucher (1661), Charles Le Moyne de Longueuil (1668), Simon Denys de la Trinité (1668), Louis Couillard de L'Espinau (1668) et son frère Charles Couillard de Beaumont (1668), Robert Cavelier de La Salle (1674), Nicolas Juchereau de Saint-Denis (1692), Charles Aubert de La Chesnaye (1693), Jacques Le Ber (1696), Joseph-François Hertel de La Fresnière (1716) et Étienne de Véniard de Bourgmond (1725).
- 7 Voir le site de l'Autorité héraldique du Canada : <http://www.gg.ca/document.aspx?id=2&lan=fr>.
- 8 Stéphan GARNEAU, *Le Collège canadien des armoiries : un organisme voué au développement identitaire*, Les Éditions Histoire Québec, collection Centre d'archives de la région de Thetford, 2011, p. 47-49.
- 9 Fortuné KOLLER, *Armorial universel*, Éditions de la Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1951. Ce livre est le résultat d'un ambitieux projet de compilation des armoiries de 20 pays d'Europe et du continent américain. Gabriel Drouin y représentait le Canada. Il y a inscrit 807 armoiries « canadiennes » couvrant les années 1599-1949.
- 10 *Rapport de Lord Durham, haut-commissaire de Sa Majesté, etc., etc., sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique*, L'ami du peuple, Montréal, 1839, p. 178. (Source [Canadiana.org](http://www.canadiana.org).)
- 11 Voir les tableaux de répartition des armoiries sur la façade et dans l'hôtel du Parlement publiés dans *L'héraldique à l'hôtel du Parlement, op cit.*, p. 6, 8 et 9.
- 12 Aujourd'hui édifice Gérard-D.-Levesque.
- 13 Armoiries des provinces exposées au plafond de l'atrium de l'édifice Gaston-Miron : Normandie, Île de France, Poitou, Aunis, Anjou, Champagne et Bretagne pour la France; Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Colombie-Britannique et Manitoba pour le Canada. Les armes du Québec et de la Nouvelle-Écosse sont celles attribuées par la reine Victoria en 1868.
- 14 Les chercheurs n'ont toujours pas trouvé les armoiries de Samuel de Champlain. Sur la façade de l'édifice Gérard-D.-Levesque, Eugène-Étienne Taché lui attribue un écu *de gueules à la chaîne [or ou d'argent] posée en orle*. Au plafond de l'atrium de l'édifice Gaston-Miron, les armoiries attribuées à Champlain sont largement inspirées de celles de la ville de Paris.
- 15 La ville de Longueuil reprend les armoiries de Charles Le Moyne de Longueuil. La ville de Matane emprunte aux armoiries de Mathieu Damours de Chauffours, premier seigneur de Matane, le lambel à trois pendants de gueules et les trois fers de lance de sable.